



Avec deux confrères, vous avez cherché à comprendre pourquoi les banques avaient tant de dettes dans les paradis fiscaux. Ce sujet n'avait pas été exploré jusque-là ?

Il existe depuis une vingtaine d'années une littérature scientifique conséquente sur les stratégies d'évitement fiscal des multinationales non financières. On sait maintenant expliquer clairement comment elles s'y prennent pour faire virtuellement disparaître leurs activités économiques dans les pays où elles opèrent de façon intensive. Et comment elles utilisent leurs structures internationales pour gonfler leurs profits dans des pays peu ou pas taxés. En revanche, il y a très peu de travaux portant sur les techniques mises en œuvre par les entreprises financières pour diminuer leurs taux d'imposition. On a donc voulu se pencher là-dessus.

Sur quoi avez-vous fait porter vos travaux ?

Sur le phénomène de l'endettement entre filiales. En fiscalité, il existe une règle très connue, celle de la déductibilité des charges. Selon cette dernière, une entreprise qui s'endette peut déduire de son impôt les intérêts d'emprunt. Cette règle est valable pour toutes les entreprises, financières ou non, petites ou grandes. Mais il y a toutes les raisons de penser que les compagnies bancaires, de par leur activité, ont un intérêt tout particulier à user de ces transactions financières transfrontalières entre entités. Pourquoi leurs filiales situées dans les pays fortement taxés se priveraient-elles d'emprunter auprès de celles situées dans des paradis fiscaux ?

Est-il facile de trouver des données sur un sujet aussi sensible ?

La Banque des règlements internationaux

« Les groupes bancaires opèrent avec un nombre limité de paradis fiscaux, à proximité »

Lorenzo Garlanda-Longueville (EconomiX-CNRS) mène des travaux de recherche sur les activités bancaires transfrontalières. Avec, en ligne de mire, les stratégies d'optimisation fiscale des établissements. Entretien.

agrège toutes les données issues des différentes banques centrales. Nous avons eu accès aux flux financiers des établissements bancaires dans les 65 pays les plus actifs, pour la période allant de 2013 à 2020. Avec ces chiffres, nous pouvons par exemple observer les transferts opérés par toutes les banques françaises vers toutes les banques italiennes, luxembourgeoises ou italiennes. Et parmi ces transferts, on est capables de dire lesquels s'effectuent à l'intérieur même des groupes bancaires, entre leurs filiales. Mais les données sont anonymisées, on ne peut pas distinguer l'activité de telle ou telle banque en particulier.

Comment procède-t-on pour faire parler des données brutes, portant sur des volumes financiers gigantesques ?

Si les établissements bancaires recourent à l'évitement fiscal via l'endettement intragroupe, on doit voir apparaître des déséquilibres particuliers entre les filiales situées dans les pays fortement taxés et celles situées dans les pays faiblement taxés. Notre travail a donc consisté à déterminer s'il y avait des régularités statistiques, des schémas qui se répétaient entre les pays selon leur fiscalité.

A quelles conclusions êtes-vous parvenus ?

On observe des transferts intragroupes très importants depuis les pays fortement taxés vers ceux faiblement taxés. Mais ces transferts ne s'opèrent pas de façon indifférenciée, sur toute la planète. En général, les groupes bancaires opèrent avec un nombre limité de paradis fiscaux situés dans leur environnement régional. Les banques américaines, par exemple, font leurs affaires aux Iles Caïmans. Celles d'Asie travaillent avec Hong-Kong, Singapour, Macao.

Et celles européennes se tournent principalement vers leurs filiales au Luxembourg et en Irlande et, dans une moindre mesure, avec celles implantées aux Pays-Bas. Précisons que ces transferts se font directement entre filiales, sans passer par la maison-mère.

Pourquoi les banques concentrent-elles leurs dettes dans leur voisinage ?

De tels transferts transnationaux nécessitent des montages financiers très complexes. Il faut des équipes dédiées, spécialisées sur ces activités. Opérer à proximité offre aux banques des avantages en termes de langue, de comptabilité, de règles juridiques. Pour un groupe bancaire européen, par exemple, il vaut sans doute mieux s'endetter dans un pays de l'UE faiblement taxé - mais qu'on connaît bien - que dans un paradis fiscal exotique sans la moindre taxe mais dont on ignore tout. D'autant plus qu'au sein de l'UE, il n'y a pas de double taxation : si un profit est déclaré au Luxembourg puis renvoyé vers l'Hexagone, le fisc français n'a pas le droit de retaxer cette somme. De telles techniques d'optimisation s'avèrent probablement très lucratives. Nous sommes d'ailleurs en train de travailler sur un chiffrage des pertes fiscales pour les États membres de l'Union européenne.